

# DETERMINATION

Le Grand Conseil demande au Conseil d'Etat de veiller à promouvoir les appellations d'origine contrôlée (AOC) qu'il a contribué à mettre en place dans le nouveau règlement sur les vins vaudois lors de la mise en place de ces panneaux.

Lausanne le 25 Mai 2010.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. J. J.' with a flourish at the end.

SUITE A LA REPOSE DU CONSEIL  
D'ETAT (09-INT-260)